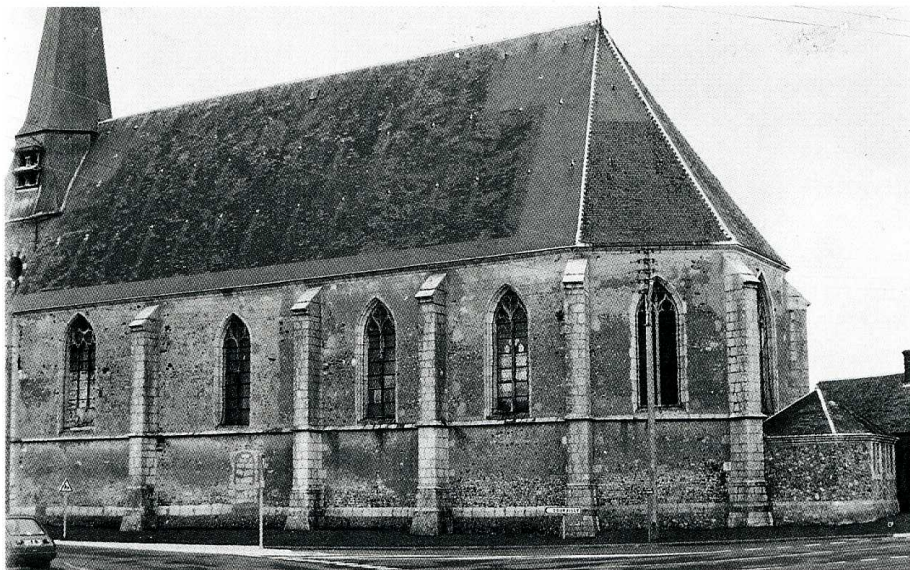


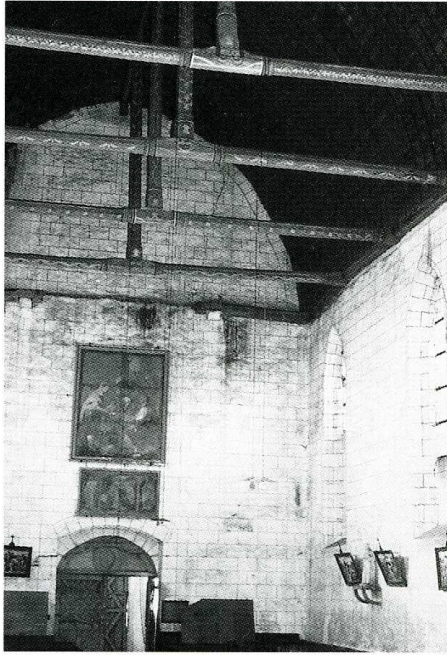
MARCHÉVILLE

*Eure-et-Loir, canton d'Illiers-Combray,
arrond. de Chartres, 379 hab.*

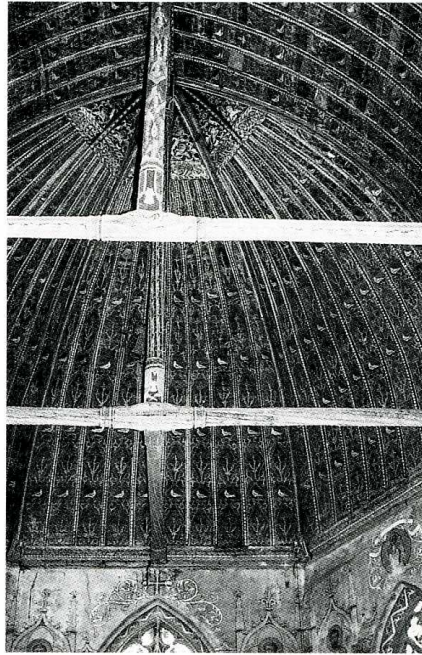
L'église paroissiale de Marchéville, dédiée à saint Chéron, attire le regard par son volume imposant. Précédé d'un clocher-porche avec tourelles d'angle, le vaste vaisseau, repris au début du XVI^e s., englobe dans une même campagne de travaux la nef et le chœur. De plan très simple, sans collatéral ni transept, l'édifice se termine par une abside à trois pans avec sacristie d'axe. A l'extérieur, l'harmonie qui s'en dégage tient à son unité de style et à la régularité de sa composition : alternance rythmée des douze hautes fenêtres à remplage flamboyant avec des contreforts élevés dont le bord supérieur des glacis vient s'arrêter au niveau de la corniche. Un larmier court le long des façades, à la base des fenêtres et autour des contreforts. Les dessins des remplages ne sont pas tous identiques. Une légère hésitation dans le parti architectural est à l'origine de la réalisation d'une baie plus large et plus élevée que les autres, sur la façade sud qui compte quatre baies, par opposition à la façade nord où elles sont au nombre de cinq. A l'intérieur, l'œil est attiré par le volume de la belle voûte lambrissée, dont le décor peint présente, dans un décor végétal, une alternance de colombes et de fleurs stylisées. Selon l'indication portée sur un entrail ouvragé, ce travail daterait de 1536 ; la charpente elle-même est sculptée et décorée. Le décor polychrome a vraisemblablement été restauré au XIX^e s. au moment des peintures du chœur : en

Marchéville (Eure-et-Loir),
église Saint-Chéron, élévation
sud-est.

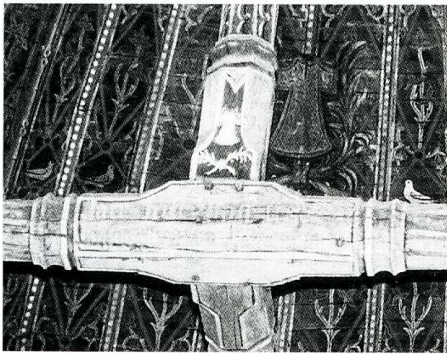




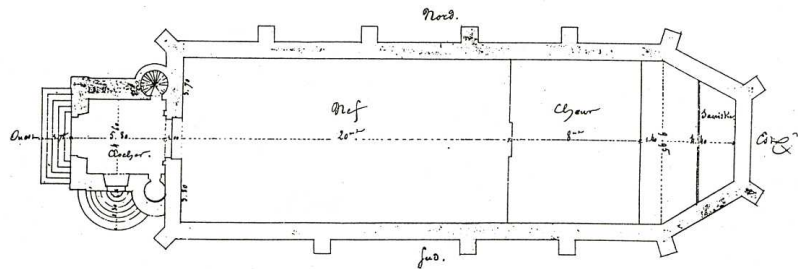
1



2



3



*Projet par l'agent-voyer cantonal,
ancien Chartres le 11 février 1854.
H. M. M.*

Marchéville (Eure-et-Loir),
église Saint-Chéron, plan de
l'architecte-voyer daté de
1854.

1854, lors de son passage dans la commune, l'agent-voyer cantonal de Chartres signale le mauvais état du « lambris en bois de chêne de la voûte » ; « la destruction d'une partie du lambris qui, aujourd'hui, a besoin d'urgentes réparations » s'explique par « le mauvais état de la couverture en tuile (sic) de l'église ». C'est donc après 1854 que la couverture actuelle d'ardoises fut substituée à la couverture de tuiles. Des fragments de vitraux du XVI^e s., présents dans la baie nord du chœur, sont classés Monuments historiques. Le mauvais état des baies – déjà le rapport de 1854 signalait qu'elles étaient murées sur leur tiers – imposait une restauration rapide. La Sauvegarde de l'Art Français a octroyé en 1994 une aide de 34 000 F pour la réfection de trois baies sur le flanc sud de cette église non protégée.

E. G.-C.